

## PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à chaque acheteur du Passp'Orres, qui correspond au pass multi-activités de la station des Orres (ci-après nommé Pass). Le Passp'Orres est géré par la SEMLORE ayant siège à Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES. SIRET : 509 289 054 00025 (N° TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054).

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com)

## ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

1. Le Pass vise à faciliter la découverte des activités de la station des Orres et des environs. Il se présente sous forme d'une carte prépayée, numérotée et nominative. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers.
2. Le Pass offre un droit d'accès unique, multiple ou illimité, à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com), ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
3. Le Pass offre un accès avec réduction à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com), ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
4. Le Pass est strictement personnel et nominatif.

## ARTICLE 2 - OBJET

1. Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass.
2. Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du Pass et à les accepter sans réserve.

## ARTICLE 3 – CHAMP ET DUREE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass. La durée de validité du Pass s'entend en jours consécutifs. Le 1<sup>er</sup> jour de validité du Pass est au choix du client. La fin de validité du Pass est mentionnée par écrit sur le Pass, par l'hôte de vente au moment de l'achat ou de la commande (sauf pour le Passp'Orres 1 jour qui sera valable 1 journée à partir du moment où il aura été utilisé sur une des activités proposées). Le Pass, quelle que soit sa durée, est utilisable sur la saison hiver uniquement sur les périodes continues du 1<sup>er</sup> au 28 janvier 2022 et du 12 mars au 18 avril 2022.

## ARTICLE 4 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1. La version des conditions générales d'utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de l'achat.
2. La version des conditions générales d'utilisation en ligne sur [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com) prévalent sur toute version imprimée de date antérieure pour tout nouvel achat de carte.
3. Toute mise à jour ou modification des conditions générales d'utilisation sera portée à la connaissance du client et du partenaire vendeur dans les meilleurs délais par la SEMLORE.
4. Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française.

## ARTICLE 5 – VENTE DU PASSP'ORRES

1. L'achat du Pass peut s'effectuer :
  - auprès des points de vente des remontées mécaniques ouverts sur la station au moment de la période d'utilisation du Pass.
  - en ligne sur le site de vente de la station des Orres <https://forfait.lesorres.com/> avec un retrait aux points de vente des remontées mécaniques Les Orres 1650.
  - en ligne via la centrale de réservation des Orres, dans le cadre d'un séjour packagé, sur <https://reservation.lesorres.com/>
  - via des professionnels du voyage ou de l'hébergement.
2. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir.
3. Les présentes conditions générales d'utilisation viennent compléter les conditions générales de vente du partenaire vendeur. L'achat du client est régi par les conditions générales de vente du partenaire vendeur en vigueur au jour de la passation de l'achat. En conséquence, le fait d'acheter le Pass, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation du Passp'Orres.

## ARTICLE 6 - PRIX

1. Le Passp'Orres est proposé à un prix forfaitaire selon la durée de validité du Pass, l'âge du porteur et les options éventuelles, par l'ensemble des points de vente Pass :

Passp'Orres	Prix Adulte (+12 ans)	Prix enfant (5/11 ans)
3 jours	20 €	15 €
6 jours	38 €	26 €
Offre Passp'Orres 6 jours en supplément d'un achat d'un forfait ski 6 jours	20 € / Pass	20 € / Pass

2. Les jours s'entendent en jours consécutifs. Aucune durée ne peut être interrompue quelle qu'en soit la raison.
3. Les enfants sont entendus comme tels lorsqu'ils sont âgés de 5 et 11 ans inclus. A compter du jour anniversaire de ses 12 ans, l'enfant est considéré comme un adulte.
4. Le prix du Pass inclut plusieurs activités à consommer de façon multiple ou en illimité (gérées par la SEMLORE) ainsi que des réductions à d'autres activités gérées par des prestataires partenaires.
5. Le prix inclut la remise du Pass (numéroté, nominatif et daté) et d'un flyer d'accompagnement sur lequel sont mentionnés les partenaires du Pass.
6. Le prix du Pass n'inclut pas l'accès aux expositions temporaires et animations spécifiques des sites partenaires.
7. Le Pass ne peut être revendu à un prix supérieur à celui défini par la SEMLORE et précisé sur les supports de communication.
8. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Les modes de paiement acceptés sont ceux des points de vente du Pass.

## ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT

Tout Pass délivré est annulable, modifiable et remboursable tant qu'il n'a pas été utilisé et que la date de fin de validité du titre n'a pas été dépassée.

Tout Pass délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie (hors article 15), accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

## ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITÉS

1. Préalablement à chaque activité, le détenteur présente obligatoirement son Pass à l'entrée ou aux bornes de passage.
2. Le Pass est strictement personnel et nominatif. En conséquence, les prestataires partenaires ont la possibilité de demander un justificatif d'identité en complément du Pass.
3. La liste exhaustive des sites partenaires est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client.
4. Le Pass ne constitue pas un billet coupe-file.
5. Le Pass n'inclut ni la disponibilité ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites. Il est fortement conseillé de réserver.

## ARTICLE 8 – MODALITES D'UTILISATION

Lors de l'achat, le point de vente du Pass recueille les données nécessaires pour attribuer la carte à un détenteur et mentionne la date de fin de validité du Pass, en accord avec l'acheteur (hors Passep'Orres 1 jour).

1. A compter de sa date d'activation, le Pass peut être présenté auprès des sites et partenaires jusqu'à sa date de fin de validité.
2. Le Pass est valable x jours consécutifs jusqu'à la date mentionnée sur le pass. Si pour une raison extérieure au client, le Pass n'a pas été utilisé dans cette durée, la SEMLORE ne remboursera aucun Passep'Orres.
3. Les coordonnées de chaque prestataire partenaire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont indiqués sur [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com) ainsi que sur le flyer d'accompagnement du Passep'Orres remis au client au moment de l'achat.

## ARTICLE 9 – LISTE DES ACTIVITES DU PASSEP'ORRES

Le Passep'Orres donne accès en illimité aux activités :

- Entrée patinoire
- Entrée cinéma
- Ticket piéton remontées mécaniques (Prélongis, Pouterle et Pic Vert)
- Accès au prêt de jeux de société (retour des jeux avant 18h30, tous les jours)

Et à de 3 à 6 tours de luge sur rail selon la durée de validité du Pass (les enfants de moins d'1.40m doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte)

## ARTICLE 10 – SUPPORTS D'INFORMATION

1. Lors de l'achat ou de la livraison, un flyer d'accompagnement est remis au client.

2. Le flyer d'accompagnement répertorie les professionnels contractuellement partenaires de l'opération, de même que le site [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com)
3. Le flyer d'accompagnement permet de porter à la connaissance du détenteur du Pass les coordonnées des partenaires afin que l'utilisateur s'assure de la disponibilité de l'activité choisie (plus de détails sur le site [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com)).
4. Les informations figurant dans le flyer d'accompagnement sont celles connues au moment de la réalisation du document. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, le document peut contenir des erreurs dont la SEMLORE ne saurait être tenue pour responsable.
5. Le flyer d'accompagnement n'est pas un document contractuel.
6. En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, la SEMLORE se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui la lie à un site partenaire et à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass, sans que le détenteur puisse préjuger d'aucun recours en réparation pour dommages éventuellement subis ou se prévaloir d'aucun remboursement ou quelconque indemnité, à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass.
7. Les jours et horaires d'ouverture des sites partenaires peuvent être soumis à modification au cours de l'opération ou aux conditions météorologiques.
8. Le site partenaire s'engage à informer sans délai la SEMLORE de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du Pass : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.
9. En cas de modification, La SEMLORE s'engage à mettre à jour sur le site internet [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com) les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.
10. La SEMLORE ne peut être tenue responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations de visites proposées dans le cadre du Pass.
11. Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur du Pass de s'informer directement auprès du site partenaire des jours et horaires d'ouverture du site ou de l'activité souhaitée.

#### ARTICLE 11 - DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASSEP'ORRES

1. En cas de détérioration de la carte Passp'Orres empêchant sa validation lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat, afin de procéder à un échange de carte, étant entendu que les données de la carte défaillante (nom du détenteur et date de fin de validité) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur la précédente carte sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.
2. En cas de perte ou de vol, le détenteur du Pass pourra se présenter aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat afin de demander le remplacement de son Pass. Aucun remboursement ne sera opéré.
3. Le client bénéficie des garanties légales :
  - Garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation)
  - Garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil)
  - Garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil)
  - et ce sur le Pass et le droit d'utilisation qui en découle comme explicité ci-dessus.
  -

#### ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de détérioration, perte ou vol de la carte Pass. A défaut, la commande ne pourra aboutir.
2. Les informations et données sont conservées par La SEMLORE et le vendeur du Pass à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.
3. Les données peuvent être utilisées par La SEMLORE dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass et de prospection commerciale.
4. Le détenteur du Pass peut écrire à La SEMLORE, Bâtiment administratif 05200 Les Orres pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.
5. Le détenteur du Pass dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

#### ARTICLE 13 – ABSENCE DU DROIT DE RETRACTION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation institué par l'article L. 121- 20 du même code ne s'applique pas au

contrat conclu pour notamment des loisirs qui peuvent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

#### ARTICLE 14 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du Passp'Orres est invité à contacter l'Office de Tourisme des Orres : par téléphone au +33 (0)4 92 44 01 61, tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h30 (19h le samedi) ou par mail : [ot.accueil@lesorres.com](mailto:ot.accueil@lesorres.com)

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard une semaine après expiration du Passp'Orres ; par voie postale à l'adresse suivante : SEMLORE – Service réclamations – Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES; ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ecouteclient@lesorres.com](mailto:ecouteclient@lesorres.com)

La SEMLORE s'engage à répondre au client dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception du courrier.

#### ARTICLE 14 - COVID-19 : RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES

Dans le cadre de la crise sanitaire, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la SEMLORE a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « barrières ». Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, le titulaire s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la SEMLORE et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. Tout titulaire qui ne respecte pas ces consignes se verra refuser l'accès à l'activité.

#### ARTICLE 15 - COVID 19 : CONDITIONS D'ANNULATION SPECIFIQUE

La station s'engage à plus de flexibilité, pour tenir compte du contexte sanitaire :

1. En cas de fermeture administrative de la station (ouverture repoussée, fermeture anticipée ou période fermée au cours de la saison), il sera procédé à un remboursement au prorata temporis des Passp'Orres achetés.
2. Si la station est ouverte mais que vous ne pouvez pas venir en raison du contexte sanitaire\* : Annulation sans frais des Passp'Orres possible jusqu'à J-1.
3. Si la station est ouverte mais que vous êtes contrôlé positif au coronavirus ou cas contact à risque au cours de votre séjour : Remboursement au prorata temporis du Passp'Orres des participants du séjour.

\*Infection avérée au Coronavirus (ou diagnostiqué cas contact à risque) pour un (ou plusieurs) des participants au séjour avec attestation médicale.

\*Modification des prescriptions gouvernementales : reconfinement, restrictions des conditions de circulation, restrictions liées aux conditions d'accueil des hébergements touristiques, toutes prescriptions légales qui interviendraient et qui seraient susceptibles d'altérer la capacité du client à profiter de son séjour, ou la nôtre à fournir la prestation conforme à nos engagements.

Quand cela est possible, il est fortement conseillé de vous adresser directement au point de vente Centre Station Les Orres 1650. Sinon suivre la procédure de réclamation décrite à l'article 14 « Service Clientèle ».

#### ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes sont soumises à la loi française.

En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître causes du litige.

